

Donations et successions : éléments d'extranéité internationale Analyse et casus sur le plan civil et fiscal

Cette formation est uniquement accessible aux notaires, candidats-notaires et collaborateurs d'une étude notariale

La présente formation envisagera les points d'attention que doit avoir le notaire belge lorsque, dans le cadre d'un acte notarié de donation, il rencontre des éléments transfrontaliers :

- Le donataire est établi ou va s'établir dans le futur à l'étranger.
- La donation porte sur un bien que certains Etats estiment pouvoir taxer, par exemple une créance sur une société française ou encore des actions américaines .
- Le donateur est considéré par un autre Etat comme y étant résident fiscal, par exemple parce qu'il y travaille ou qu'il a l'intention d'y retourner vivre.

Nous verrons également l'intérêt du règlement européen en matière successorale : dans quels cas a-t-on intérêt à soumettre sa succession à la loi de sa nationalité plutôt qu'à celle de sa résidence ?

Comment optimiser une planification patrimoniale dans un contexte transfrontalier ? Une bonne planification doit également prendre en considération la fiscalité future des donataires.

Dans le cadre d'une déclaration de succession déposée en Belgique,

- Que doit faire le notaire si certains biens sont situés à l'étranger ou si des héritiers résident en-dehors de la Belgique ?
- Dans quel Etat déposer la déclaration de succession si le défunt résidait sur deux pays ?
- Les mécanismes (réduits) d'évitement des doubles impositions
- Quelles précautions doit prendre le notaire ? Quel est son devoir de conseil ?

Orateurs :

- ◆ **Valérie-Anne de Brauwere** est avocate au Barreau de Bruxelles depuis 1999. Elle a pratiqué le droit fiscal en tant qu'associée du cabinet Afschrift, jusque 2008. Valérie-Anne a ensuite développé ses compétences en organisation patrimoniale et successorale, sur le plan belge et international. Valérie-Anne conseille les entreprises, leurs dirigeants et les particuliers pour leur optimisation fiscale et assure leur défense dans le cadre de litiges fiscaux au sein du cabinet d'avocats THALES.
- ◆ **Bastiano Ranalli** est avocat au sein du cabinet d'avocats THALES. Il pratique la planification successorale et patrimoniale, tant dans ses aspects civils que fiscaux. Il aide les particuliers à structurer et transférer leur patrimoine mobilier et immobilier et assure leur défense en cas de litige.

Date et lieu :

- ◆ Le **mardi 8 novembre 2022** à **Liège**, Château du Val-Saint-Lambert, Esplanade du Val à 4100 Seraing
- ◆ Le **mardi 8 novembre 2022** à **Liège**, diffusion simultanée en **WEBINAIRE INTERACTIF**

Président :

- ◆ Maître **Charles Wauters**

Horaire formation présentielle

12h30 à 13h30	Accueil autour d'un lunch léger
13h30 à 13h45	Introduction par le Président
13h45 à 15h30	Début de la formation
15h30 à 16h00	Pause-café
16h00 à 17h30	Seconde partie de la formation
17h30 à 18h30	Q&A

Tarif

Le prix de la formation est de **375 € HTVA** par demi-journée. Une réduction est accordée si plusieurs participants d'un même cabinet s'inscrivent simultanément, **355 € HTVA** par participant.

Participation

Cette formation est uniquement accessible aux notaires, candidats-notaires et collaborateurs de notaires. Le nombre de participants est limité afin de vous permettre d'avoir une réelle interaction avec les orateurs.

Agréation

Cette formation a été agréé par la Chambre Nationale des Notaires sous le numéro 479508 et vous donne droit à 3,5 heures.

CARTE-REPONSE

KnopsEdu

Données de facturation :

Étude :
Adresse :
Téléphone :
E-mail :
Numéro de TVA :

Coordonnées des participants

Nom du participant 1 :
Adresse e-mail du participant 1 :
Adresse postale du participant 1 :

Nom du participant 2 :
Adresse e-mail du participant 2 :
Adresse postale du participant 2 :

- Inscription pour la formation **du 8 novembre 2022 à Liège** (Val Saint Lambert)
 Inscription pour la formation **du 8 novembre 2022 en WEBINAIRE simultané***

**merci de préciser l'adresse mail à laquelle envoyer le lien de connexion, et l'adresse postale à laquelle envoyer le livre*

Prix pour une inscription : 375 € HTVA. Si inscription groupée, le prix sera de 355 € HTVA par participant. Vous recevrez une facture commune au tarif réduit uniquement dans le cas d'une inscription simultanée. L'inscription inclut un lunch léger et l'ouvrage de la formation, d'une valeur de 70 €. Toute annulation doit se faire dans un délai de minimum 10 jours avant la date de la formation. En cas d'empêchement après ce délai, vous pourrez vous faire remplacer par un collaborateur.

Dans le cas où la formation ne pourrait pas se poursuivre physiquement en raison du renforcement des mesures Covid-19, nous vous proposerons cette formation à distance au moyen d'un webinaire interactif. Votre inscription sera convertie automatiquement si nécessaire. Vous recevrez un message personnel par e-mail et / ou téléphone.

Donations et successions : éléments d'extranéité internationale

Comment s'inscrire ?

- www.knopspublishing.be
- par mail à info@knopspublishing.be
- par fax au 014/73 8950

Vous recevrez deux fois le même lien d'accès à l'environnement du webinaire :
- une première fois 2 jours avant la formation
- une seconde fois le jour même de la présentation, une heure avant le début de celle-ci.

Si vous n'avez pas reçu l'e-mail, veuillez vérifier dans vos « spam » sous l'expéditeur de Knopspublishing.

